



DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 - ...1287

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR THIERRY BOYER
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025, constatant l'élection de **Monsieur Thierry BOYER en qualité de Conseiller Municipal**,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Affaire n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 10 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil municipal du 10 avril 2025,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Monsieur Thierry BOYER est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives à la sécurité et la prévention de la délinquance, la tranquillité publique.**

ARTICLE 2 / Monsieur Thierry BOYER reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 30 AVR. 2025
Le Maire,

Notification faite le 30/04/25
Signature



Le Maire
David LORION